



MAIRIE

DE

BUSSAC-SUR-CHARENTE

17100

FLASH INFO

Bussac sur Charente, le 16 avril 2020

Madame, Monsieur,

Vous retrouverez ci-dessous la plupart des informations que nous avons mises à votre disposition sur le site internet de la commune afin de les porter à la connaissance de tous les administrés.

Reprise de la collecte des poches jaunes

A partir du lundi 20 avril, la collecte reprendra sur notre commune aux dates prévues initialement dans le calendrier de collecte. **Afin de pouvoir assurer la collecte de tous les foyers et de faciliter le travail des agents de la CDA, il vous est demandé de ne sortir que la quantité habituelle de vos sacs** et de répartir les sacs restants sur les prochains ramassages. Merci de faire preuve de civisme.

Distribution des poches jaunes

La mairie demeurant fermée au public, vous pourrez vous procurer 1 rouleau de poches jaunes chaque lundi matin de 9h à 12h et mardi après-midi de 14h à 17h en téléphonant à la mairie juste avant de venir chercher votre rouleau qui sera mis à votre disposition sur le bord de la fenêtre. (à faire lors d'un de vos déplacements autorisés). Nous profitons de la distribution de ce Flash Info pour vous remettre quelques poches. (pas assez de stock en mairie pour distribuer 1 rouleau par foyer)

Déchets verts

Dans un communiqué de presse du 10 avril, le Préfet de Charente-Maritime interdit le brûlage des déchets verts par les particuliers, et ce malgré la fermeture actuelle des déchèteries. Il est demandé d'utiliser ses déchets verts en paillage ou en compost individuel, ou de les stocker à distance des maisons. Aucune dérogation ne sera délivrée.

Producteurs locaux

Les producteurs locaux ont adapté leur distribution en prenant des commandes par téléphone. Certains livrent à domicile et d'autres en points de retrait. Tous les détails sur notre site.

Infos Communauté D'Agglomération de Saintes

Si vous souhaitez des informations sur l'éducation, le transport (Allo Buss), les déchets et tout ce qui concerne les compétences de la CDA, nous vous engageons à consulter le site www.agglo-saintes.fr, actualisé tous les jours sur les diverses actions mises en place. Si vous n'avez pas d'accès

internet une permanence téléphonique a été mise en place du lundi au vendredi de 9h à 12h au 05 46 93 41 50 .

Masques à disposition pour les aides à domicile employées par des particuliers

Communiqué du Département et de l'Agence Régionale de Santé :

A partir du 10 avril, si vous êtes salarié(e) d'une personne âgée ou handicapée (emploi direct, gré à gré, CESU) des masques sont à votre disposition en pharmacie sur présentation d'un justificatif. Si vous êtes employé(e) par un service mandataire, les masques vous seront directement donnés par votre service de rattachement.

Evènements de l'été

Aucun événement rassemblant du public ne pourra se tenir avant le 15 juillet 2020. Les évènements prévus sur la commune sont donc annulés (brocante, rando, fête de l'été..)

La Poste

La Poste propose la gratuité de son service « Veiller sur mes parents » pendant la durée du confinement. Un retour progressif de la distribution des journaux à 5 jours par semaine est prévu mi-avril.

Attestation de déplacement numérique

Vous pouvez désormais télécharger sur votre téléphone une attestation pour vos déplacements et ainsi ne plus les imprimer sur papier. Le lien figure sur le site de la commune : bussac-sur-charente.fr/infos-covid-19/

Fonctionnement de la commune et du conseil municipal suite aux élections du 15 mars 2020

Au regard de la situation exceptionnelle causée par la pandémie de Covid-19, les exécutifs municipaux en place continuent d'exercer de plein droit la plénitude de leurs fonctions. Le report de la date d'installation des conseils municipaux et d'élection du maire a été actée et sera fixée au plus tard au mois de juin 2020.

L'équipe municipale nouvellement élue est informée et consultée régulièrement sur les décisions prises.

Fonctionnement de la mairie et des services techniques

Depuis le début du confinement, la mairie est fermée au public, mais elle est toujours joignable par téléphone au 05 46 93 11 11 ou par messagerie : mairie@bussac-sur-charente.fr

Un fonctionnement réduit des services techniques de la commune a été décidé afin d'assurer l'entretien minimum du domaine public.

Si vous constatez la nécessité d'intervenir sur certains secteurs de la commune, notamment pour des raisons de sécurité, nous vous remercions de nous en faire part.

Merci de respecter les gestes barrière et de rester chez vous

Le Maire,
Christophe Dourthe

